



Marseille, le 21 Avril 2020

M. Le Préfet de Région PACA
M. le Directeur de l'ARS PACA

Objet : Lettre ouverte à l'attention du Préfet de Région et du Directeur Général de l'ARS PACA

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Général de l'ARS,

La situation de crise dans les EHPADs, la surmortalité qui se développe, est largement due au fait que le gouvernement et les ARS n'ont pas répondu aux revendications posées par les salariés, les syndicats et l'association des directeurs d'EHPAD, notamment concernant l'augmentation des effectifs, la présence d'infirmières et de-médecins prescripteurs.

Lorsque les chiffres réels de la surmortalité dans les EHPADs seront connus du grand public, chacun pourra se rendre compte de la catastrophe qui s'y déroule actuellement. Vendredi 17 avril, l'APM annonçait une augmentation de la mortalité, sur l'ensemble du pays de +58% sur la semaine du 30 mars au 5 avril. Cela ne correspond pas aux chiffres qui sont transmis par les pouvoirs publics.

Une des spécificités de la région PACA est le taux important de personnes âgées composant sa population et de fait un nombre d'EHPAD plus élevé. Cette particularité nécessiterait de prendre des dispositions particulières pour assurer aux mieux la prévention au sein de ces établissements.

La tension autour du manque de matériel de protections individuelles à disposition des salarié-es a été maximale en début d'épidémie mais reste à ce jour un problème important dans nombre d'établissements mettant ainsi en danger les personnels et les résidents. Les efforts doivent redoubler pour que des problèmes matériels ne soient pas, ne soient plus à l'origine de décès.

Par ce courrier nous tenons particulièrement à réagir à propos de la note ministérielle du 31 mars 2020 sur les « consignes et recommandations concernant l'appui des établissements de santé aux établissements hébergeant des personnes âgées dépendant » stipulant au bas de la page 1 : « Le principe est que la prise en charge des cas suspects et confirmés ne représentant pas de critères de gravité doit être assurée en priorité au sein des EHPAD afin de ne pas saturer les établissements de santé ».

Cette consigne donnée aux établissements est insupportable, elle signifie la discrimination organisée de nombreux résidents exclus des lits d'hospitalisation et de réanimation alors même que leur état de santé le nécessiterait.

La moyenne d'âge des résidents en EHPAD est d'environ 85 ans, ils sont souvent poly-pathologiques, le seul fait d'être contaminé est d'emblée un risque maximal, devant être traité immédiatement. Le principe devrait être au contraire que ces personnes très fragiles avec covid confirmé soient très vite hospitalisées ! Les extraire des EHPAD, pour leur santé, permet également de réduire les risques de contaminer l'ensemble de l'EHPAD.

Cette même note ministérielle indique également : « la décision de transfert vers un établissement de santé ne peut être prise que par un médecin du SAMU centre 15 ». Il devient donc interdit, à toute autre médecin d'adresser les résidents à l'hôpital. C'est un médecin au téléphone qui doit prendre la décision, sans aucun contact avec les personnes. Non ! Un médecin traitant ou un médecin des urgences doit pouvoir les hospitaliser !

Enfin, le dépistage massif dans les EHPAD ne doit pas être abordé seulement en conférence de presse par le ministre de la santé mais doit devenir une réalité, une déclinaison concrète et massive sur le terrain, dans chaque territoire, avec un dépistage, dans l'ensemble des EHPAD, pour tous les résidents, tous les personnels, cas avérés ou pas afin d'adapter au mieux les mesures de protection.

A l'heure où nous écrivons ce courrier, les règles concernant les visites pour les résidents sont en train d'être allégées. Il est temps, vraiment temps que l'isolement de ces personnes fragiles soient pris en compte. On meurt d'isolement. Nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour que les établissements puissent prendre les dispositions permettant le plus rapidement possible de prendre les mesures nécessaires pour que les personnes résidant en EHPAD puissent retrouver des moments de partage avec leurs proches dans les conditions les plus sûres possibles pour éviter la propagation du virus.

Nous le rappelons, il est impératif aujourd'hui de répondre aux revendications des personnels des EHPAD, qui sont posées depuis deux ans et demi, portant sur la création de 200 000 emplois, de personnels qualifiés, d'une négociation pour une réelle revalorisation salariale, la présence d'une infirmière 24h/24 et de vrais médecins prescripteurs salariés dans les EHPAD permettant un vrai suivi des résidents qui sont de plus en plus dépendants.

Certain que vous tiendrez compte de nos demandes, veuillez recevoir Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Général, toute notre considération.

**Pour la coordination régionale
CGT Santé et Action Sociale PACA
Cédric Volait**

**Pour le Comité Régional CGT PACA
Gilles Fournel**